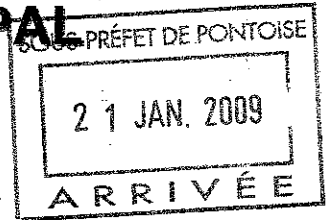




## ARRETE MUNICIPAL

ACTE EXECUTOIRE le 21/01/2009  
en application de la loi du  
2 Mars 1982 modifiée  
AFFICHÉ LE 21/01/2009



Nos réf. : 2008/246/PM/CH

**Objet** : Arrêté municipal portant adressage des locaux à usage d'habitation ou autres usages nouvellement construits sur le territoire communal.

**NOUS, MAIRE DE PERSAN,**

- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2213-28
- VU Le Code de la Route, notamment l'article R. 110-1,
- VU Décret n° 81-968 du 16 octobre 1981 portant publication de l'accord européen du 1er mai 1971 complétant la convention sur la circulation routière, ouverte à la signature à Vienne le 8 novembre 1968 et de l'accord européen du 1er mai 1971 complétant la convention sur la signalisation routière, ouverte à la signature à Vienne le 8 novembre 1968
- VU Décret n° 2000-80 du 24 janvier 2000 portant publication des amendements à la convention sur la signalisation routière du 8 novembre 1968, adoptés à Genève le 5 février 1993
- VU les dispositions relatives au Code de l'Urbanisme, au Code de la construction et de l'habitat et des permissions de lotir et de construire récemment délivrées sur l'ensemble du territoire communal
- VU Les délibérations du Conseil Municipal relatives à la création et à la dénomination des voiries nouvellement créées.

**CONSIDERANT** : Qu'il appartient au Maire, au titre de ses pouvoirs de Police, de procéder à la primo numérotation sur les voiries des locaux à usage d'habitation ou autres usages

.....

## ARRETONS

### ARTICLE 1 :

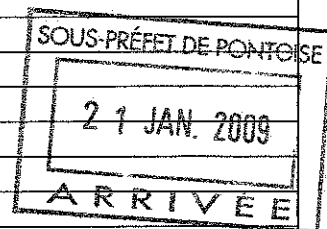
Rue des droits de l'homme, sur les sections cadastrées AI, il est attribué la numérotation suivante :

lot	Nouvel adressage
48	1 Rue des droits de l'homme
184	3 Rue des droits de l'homme
183	5 Rue des droits de l'homme
182	7 Rue des droits de l'homme
181	9 Rue des droits de l'homme
180	11 Rue des droits de l'homme
179	13 Rue des droits de l'homme

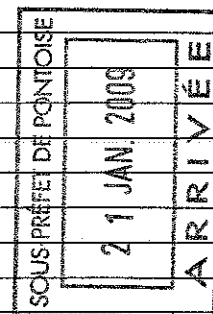
### ARTICLE 2 :

Rue Jean CATELAS, sur les sections cadastrées AC, 3,4,6,8,9,10 11,13,83,84,85,86 il a été créé un lotissement dénommé « résidence des saules » comportant deux voiries nouvelles dénommées « rue des saules et rue des érables ». Il est attribué la numérotation suivante :

Lot	Nouvel adressage
1	1 rue des saules
2	3 rue des saules
3	5 rue des saules
4	7 rue des saules
5	9 rue des saules
6	11 rue des saules
7	13 rue des saules
8	15 rue des saules
9	17 rue des saules
10	19 rue des saules
11	21 rue des saules
12	23 rue des saules
13	25 rue des saules
14	27 rue des saules
15	29 rue des saules
16	31 rue des saules
17	33 rue des saules
18	35 rue des saules
19	37 rue des saules
20	39 rue des saules
21	41 rue des saules
22	43 rue des saules
23	45 rue des saules
24	47 rue des saules
25	49 rue des saules
26	51 rue des saules
27	53 rue des saules
28	55 rue des saules
29	57 rue des saules
30	59 rue des saules
31	61 rue des saules
32	63 rue des saules
33	65 rue des saules
34	67 rue des saules



35	69 rue des saules
36	71 rue des saules
37	73 rue des saules
38	75 rue des saules
39	77 rue des saules
40	79 rue des saules
41	81 rue des saules
42	83 rue des saules
43	85 rue des saules
44	87 rue des saules
45	89 rue des saules
46	91 rue des saules
47	93 rue des saules
48	95 rue des saules
49	97 rue des saules
50	99 rue des saules
51	101 rue des saules
52	103 rue des saules
53	105 rue des saules
54	4 rue des érables
55	2 rue des érables
56	54 rue des saules
57	2 rue des saules
58	1 rue des érables
59	4 rue des saules
60	6 rue des saules
61	8 rue des saules
62	10 rue des saules
63	12 rue des saules
64	14 rue des saules
65	16 rue des saules
66	18 rue des saules
67	20 rue des saules
68	22 rue des saules
69	24 rue des saules
70	26 rue des saules
71	28 rue des saules
72	30 rue des saules
73	32 rue des saules
74	34 rue des saules
75	36 rue des saules
76	38 rue des saules
77	40 rue des saules
78	42 rue des saules
79	44 rue des saules
80	46 rue des saules
81	48 ue des saules
82	50 rue des saules
83	52 rue des saules

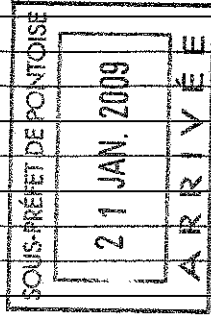


Pour l'ensemble des adresses créées ci-dessus, il est créé un complément d'adressage dénommé :  
« résidence des saules »

**ARTICLE 3 :**

Rue GAMBETTA, sur la section cadastrée AM 45, il a été créé un lotissement dénommé « résidence du Château » comportant une voirie nouvelle dénommée « allée du parc », il est attribué la numérotation suivante :

Lot	Nouvel adressage
1	1 Allée du parc
2	2 Allée du parc
3	3 Allée du parc
4	4 Allée du parc
5	5 Allée du parc
6	6 Allée du parc
7	7 Allée du parc
8	8 Allée du parc
9	9 Allée du parc
10	10 Allée du parc
11	11 Allée du parc
12	12 Allée du parc
13	13 Allée du parc
14	14 Allée du parc
15	15 Allée du parc
16	16 Allée du parc
17	17 Allée du parc



Pour l'ensemble des adresses créées ci-dessus, il est créé un complément d'adressage dénommé : « résidence du château »

**ARTICLE 4 :**

Rue Hadancourt, sur les sections cadastrées AN 202 et AN 203, il a été créé un lotissement dénommé « Villa HADANCOURT » comportant une voirie nouvelle dénommée « allée des doublets », il est attribué la numérotation suivante :

Lot	Nouvel adressage
1	1 Allée des doublets
2	2 Allée des doublets
3	3 Allée des doublets
4	4 Allée des doublets
5	5 Allée des doublets
6	6 Allée des doublets
7	7 Allée des doublets
8	8 Allée des doublets
9	9 Allée des doublets
10	10 Allée des doublets

Pour l'ensemble des adresses créées ci-dessus, il est créé un complément d'adressage dénommé : « Villa Hadancourt »

**ARTICLE 5 :**

Rue Pierre SEMARD, du numéro 7 de ladite rue il existe 3 bâtiments à usage d'habitation desservis par une voirie interne dénommée « allée du chemin de fer » comportant un total de 11 entrées. Il est attribué la numérotation suivante :

ancienne adresse	Nouvel adressage
7 rue Pierre SEMARD, escalier 1	1 Allée du chemin de fer

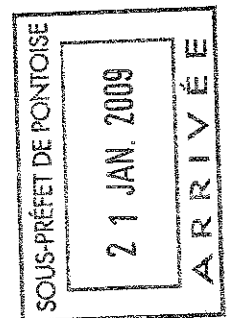
7 rue Pierre SEMARD, escalier 2	2 Allée du chemin de fer
7 rue Pierre SEMARD, escalier 3	3 Allée du chemin de fer
7 rue Pierre SEMARD, escalier 4	4 Allée du chemin de fer
7 rue Pierre SEMARD, escalier 5	5 Allée du chemin de fer
7 rue Pierre SEMARD, escalier 6	6 Allée du chemin de fer
7 rue Pierre SEMARD, escalier 7	7 Allée du chemin de fer
7 rue Pierre SEMARD, escalier 8	8 Allée du chemin de fer
7 rue Pierre SEMARD, escalier 9	9 Allée du chemin de fer
7 rue Pierre SEMARD, escalier 10	10 Allée du chemin de fer
7 rue Pierre SEMARD, escalier 11	11 Allée du chemin de fer

**ARTICLE 6 :**

Le présent arrêté sera transcrit sur le registre des Arrêtés Municipaux, transmis à Monsieur le Sous Préfet de Pontoise, publié et affiché conformément à la législation en vigueur.

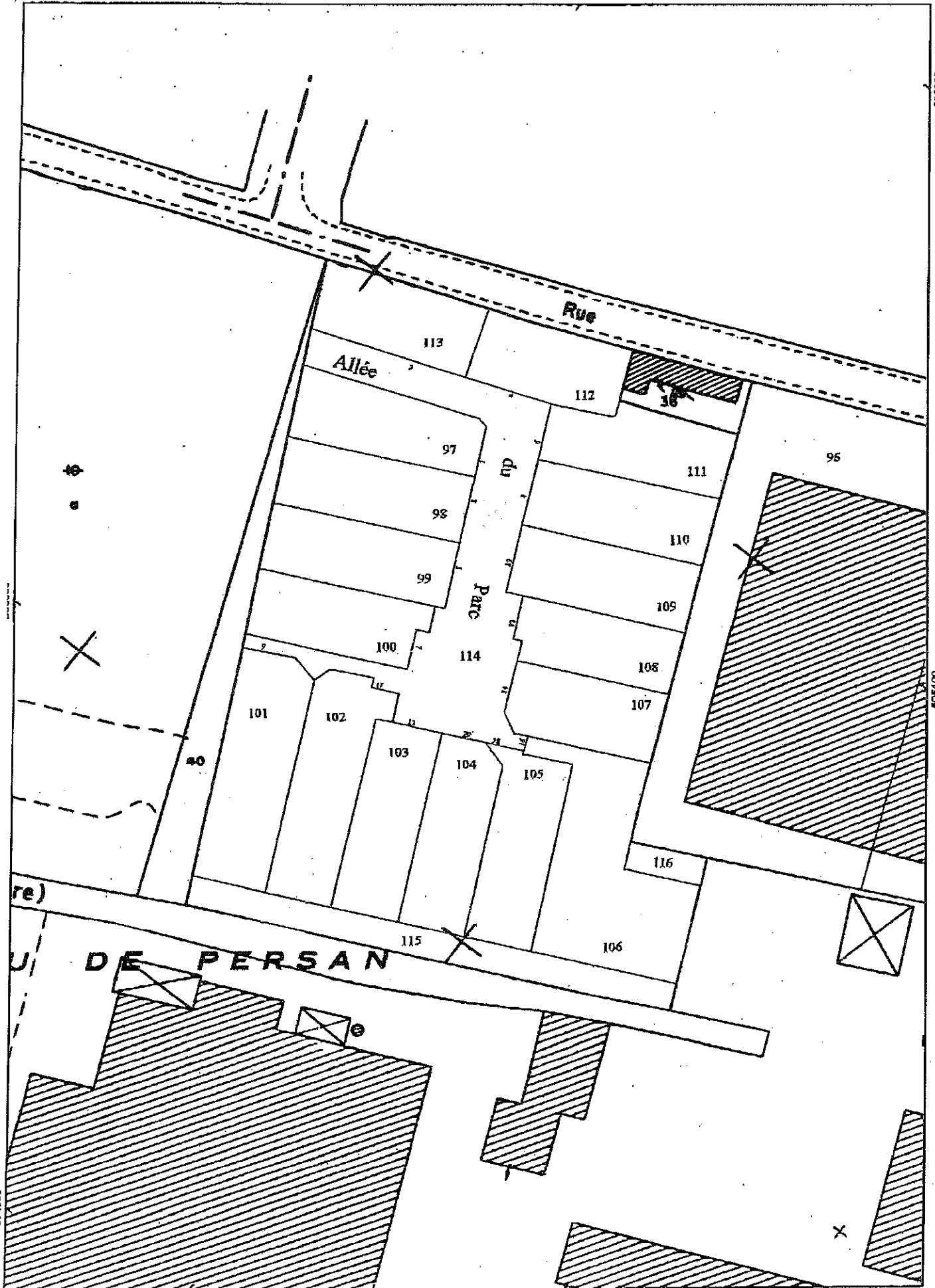
Fait à PERSAN, le 22 décembre 2008.

**Arnaud BAZIN**  
**Maire de Persan**  
**Conseiller Général du Val d'Oise**



160900

595200



160800

160700